

- Vous devez remplir un formulaire pour chaque milieu fréquenté offrant des activités thérapeutiques.
- Vous devez remplir les sections 1 à 3.
- Le professionnel du milieu doit remplir la section 4.

Nom de famille :	Prénom :
Numéro de dossier CP12 :	Numéro d'assurance maladie :

Nom du milieu :										
Adresse du milieu	Numéro		Rue					Appartement		
	Ville, village ou municipalité							Code postal		
Type d'activité effectuée :						Date de début de l'activité :		Année	Mois	Jour
Fréquence de l'activité (ex. : 1 fois/semaine ou 3 fois/semaine) :						Durée (nombre de mois de participation à l'activité recommandé) :				
Moyen de transport utilisé :										
Si vous ne pouvez pas utiliser une voiture personnelle ou le transport en commun, indiquez la raison :										
Avez-vous besoin d'une personne accompagnatrice ?						☐ Oui ☐ Non				

Je comprends que le présent formulaire constitue une demande de remboursement des frais de transport occasionnés par ma participation à l'activité thérapeutique et que des documents supplémentaires pourraient être demandés.

J'affirme solennellement que les renseignements qui figurent dans cette demande sont exacts et complets.

Je m'engage à transmettre au Ministère les documents nécessaires pour obtenir le remboursement de mes frais de transport pour ma participation à l'activité thérapeutique.

Date

Signature de la personne ou de son représentant

J'atteste que

- ☐ la personne identifiée à la section 1 du présent formulaire participe à l'activité détaillée à la section 2;
- ☐ l'activité thérapeutique détaillée à la section 2 fait partie du plan de traitement;
- ☐ le moyen de transport utilisé correspond au moyen de transport le plus économique selon la condition de la personne;
- ☐ le lieu fréquenté est l'endroit qui offre le service répondant au besoin de la personne le plus rapproché de son domicile;
- ☐ la personne requiert la présence d'une personne accompagnatrice lors de ses déplacements.

Nom de famille :		Prénom :	
Profession :			
_____		_____	
Date		Signature	

Les renseignements personnels recueillis par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sont nécessaires à l'étude de votre demande de remboursement. Omettre de les fournir peut entraîner le refus de votre demande. Vous avez le droit de connaître les renseignements que le Ministère détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.